Image not found or type unknown

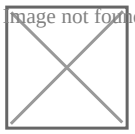

Sinistre : Explosion de Gaz dans une location.

Par **Mjose**, le **21/12/2018** à **15:31**

Bonjour tout le monde,

Le dimanche 25 mars 2018, j'ai eu une explosion de gaz lorsque je vais voulu allumer mon four (j'ai une cuisinière à gaz, avec bonbonne).
J'ai contacté mon assurance puis ma régie afin qu'elle prévienne mon propriétaire.
Mon assurance a fait le nécessaire selon moi, ils m'ont proposé :
- 6 jours d'hôtel.
- 48h de garde pour animaux.
- La visite d'un expert 3 jours après l'explosion (Mercredi 27 Mars à 11h).
L'expert n'a pu définir si c'était matériel ou mauvaise utilisation, du coup j'ai du payer la franchise, ce qui est normal pour l'instant.

Par contre ma régie a mis plus de temps pour me recontacter, du coup je les ai harcelé jusqu'à ce qu'on me réponde.
Ils ont fait intervenir un "expert" suite à mon appel, le lendemain à 8h (je ne me rappelle plus du jour mais c'était après l'expert de mon assurance).

Leur soit disant "Expert", c'est leur homme à tout faire, celui qui a fait les travaux dans mon appart (peinture, carrosserie, plomberie, etc.). Il est donc passé à 8h avant de commencer réellement son travail, il a évalué les dégâts puis il m'a laissé une bâche et du scotch pour mes fenêtres, et il est parti.

Voici les dégâts causés par l'explosion :
- Cuisinière
- Meuble de l'évier
- Vitres de la cuisine
- Portes de la chambre/Salle de bain/Toilettes
- Vitres du salon
Ensuite j'ai envoyé le devis de ma régie à mon assurance.

N'ayant pas de nouvelles, j'appelle un peu tout le monde, ma régie et mon assurance.
Mon assurance me dit que j'ai du recevoir un courrier pour une convocation, que je n'ai jamais eu.
Ma régie me dit que c'est à moi de payer les dégâts causés par l'explosion (vitres, etc.), et critique mon assurance en disant qu'elle ne fait pas son travail.

Bref je ne m'y connais pas des masses dans les assurances et dans ce type de situation.
Cela fait trop de mois que je n'ai plus de vitres dans mon salon, à part une pauvre bâche qui ne reste pas scotchée, je n'ai plus de cuisine (Impossible de cuisiner ou de faire la vaisselle

correctement car la tuyauterie fuit depuis l'explosion, faire sa vaisselle dans un lavabo n'est pas top je vous le dis).

Les dernières actions :
J'ai fait suivre le mail limite "incendiaire" de ma régie à mon assurance et depuis je suis en attente.
Je me permets d'écrire ici, car j'ai décidé de ne plus payer mon loyer, car j'ai l'impression que tout le monde se fiche qu'une personne vive dans une appartement sans fenêtre, sans porte qui se ferme et sans cuisine.

De plus, un expert pour travaillant dans le domaine de l'eau est passé pour changer mon compteur, et m'a signalé que la tuyauterie n'était pas en norme depuis plusieurs années.
Aux dernières nouvelles, depuis que je ne paye plus mon loyer (Mois décembre), bien que je mette de côté le montant du loyer afin de régulariser tout ça une fois les problèmes réglés, car je me dois de payer mon loyer (mais là je n'en peux plus d'être pris pour un sagouin). La régie me contacte donc pour mois impayé... Je leur explique donc, que cela fait 9 mois que je paye un loyer insalubre et inhabitable, car je ne sais ni qui ni quoi, doit s'occuper des travaux de cet appartement.
Tout ce que ma régie m'a dit il y a quelques mois, est que je dois payer les travaux qui s'élève à 1700€. Alors je ne veux pas être de mauvaise fois ou autre, mais il me semble que si on paye des assurances (locataire / propriétaire) c'est pour éviter de se retrouver face à ce genre de somme...

Si vous pouvez me conseiller sur les démarches à suivre ou sur le fonctionnement des assurances dans ce genre de situation. Je suis tout ouïe .

En attente de vous lire.
Cdt,
Michel

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés